RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2009 B 00378
Numéro SIREN : 511 794 075
Nom ou dénomination : SUMMER TIME

Ce dépôt a été enregistré le 26/10/2017 sous le numéro de dépôt 4540

GREFFE
DU
TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE CANNES

EXTRAIT
DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE
COMMERCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Le Tribunal de Commerce de Cannes
a rendu la décision dont la teneur suit

N° de rôle	2017O00176
Nom du dossier	SAS SUMMER TIME /
Délivrée le	26/10/2017

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°4540 en date du 26/10/2017

20170176

SUMMER TIME

Société par actions simplifiée
Capital social : 3.000,00 euros
Siège social : 4, rue des Etats-Unis
06000 CANNES
RCS CANNES 511 794 075

REQUETE
EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION
DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER
LES COMPTES DE L'EXERCICE 2017

Le soussigné : **Christophe VILLI,**
Président de la société SUMMER TIME

A l'honneur de vous exposer :

Que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 30 avril 2017 ;

Qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 31 octobre 2017 ;

Cette date, ne pourra être respectée pour le motif suivant :

- Nécessité de coordonner nos services administratifs et comptables avec notre Commissaire aux Comptes.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société que je représente à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais de communication de tous comptes.

Fait à Cannes,
Le 23 octobre 2017

Christophe VILLI,
Président

Tribunal de Commerce de Cannes
19, boulevard Carnot CS 60018
06414 Cannes Cedex

N° RG : 2017O00176

ORDONNANCE

Nous Pierre COUSIN, Président du Tribunal de Commerce de CANNES,
assisté de Mlle Eliane ASTOUX, Commis-Greffier au sein de la SELAS Dany VAN SANT, Johan VAN SANT et Céline VAN SANT, Greffiers de Tribunal de Commerce Associés ;

Vu les articles L. 227-9 renvoyant à l'article L. 225-100 du Code de commerce ;

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés ;

Prorogeons jusqu'au 31 Décembre 2017, le délai dans lequel la SAS SUMMER TIME 4 Rue Des Etats Unis 06400 CANNES RCS CANNES 511794075 2009 B 378 devra réunir l'Assemblée Générale Ordinaire, à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice social clos au 30 Avril 2017 ;

LIQUIDONS les dépens de la présente à la somme de 32,59 €, à la charge du requérant.

Ainsi fait à Cannes, le 26 Octobre 2017

Le Greffier,

Le Président,